

Le tombeau de Conrad le pacifique qui était à St-André-le-bas, à Vienne (voir Chorier], ne portait aucune armoirie, non plus que les autres tombeaux de la même époque. L'origine de Conrad est restée inconnue, et si l'on voulait à tout prix et en dépit de la critique historique donner des armes aux anciens rois de Bourgogne, il faudrait revenir à celles que Boisseau a imaginées pour Lothaire, roi de la Bourgogne transjurane : *de France parti de l'Empire*

(Voir mes Documents sur les archevêques de Lyon. *Lyon*, Perrin, 1854, où il est traité aussi du sceau du Chapitre et de l'origine du lion des comtes du Forez).

Le symbolisme des émaux est également une invention des heraults d'armes, invention très-moderne relativement à l'usage de ces émaux. Au reste jusqu'au XVI^{me} siècle on trouve beaucoup d'arbitraire et de fantaisie dans la composition des écus.

3° L'anecdote d'Aimé de Talaru faisant abattre les armes de la ville, au XV^{me} siècle, après l'établissement de la commune, prouve surabondamment que lorsque les archevêques étaient souverains de la ville, les bourgeois ne pouvaient en avoir.

4° Il faut remarquer que l'archevêque avait des armes personnelles à la condition d'être noble ou plus tard anobli par sa dignité ; le Chapitre en avait également comme Chapitre noble et seigneur haut justicier de fiefs, ce qui ne pouvait avoir lieu pour la ville, et le corp] des bourgeois, avant qu'ils n'eussent acquis une juridiction et une sorte d'indépendance par l'érection d'une commune,

8° Le lait de la réduction des fleurs de lis sans nombre à trois, sous Charles VI, a été contesté.

(Voir l'Histoire des couleurs et insignes de la monarchie française, par M. Rey, 1837, ouvrage plein d'érudition).

6° La cession du comté de Lyon comme dot de Mathilde est une fable dans laquelle j'avais donné en plein d'après les anciens auteurs, mais qui a été victorieusement réfutée depuis (*Revue du Lyonnais*) par MM. de Gingins et Auguste Bernard.

Je persiste donc à croire (car M. Charvet n'apporte ni pièce ni titre à rencontre) que l'existence d'armoiries pour la ville de